



**PRÉFET  
COORDONNATEUR  
DU BASSIN  
ARTOIS-PICARDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**Synthèse des observations suite à la consultation du projet d'arrêté définissant les dérogations aux objectifs de qualité et de quantité des eaux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Artois-Picardie en application du VII de l'article L. 212-1 du code de l'environnement**

**établie au titre de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public requise par les articles L.120-1 et L.123-1-A du code de l'environnement**

Le projet d'arrêté en objet a été mis en consultation du public du 20 mai au 20 novembre 2021 inclus à l'adresse suivante :

<https://www.artois-picardie.eaufrance.fr/actualites/article/mise-a-disposition-du-public-du-projet-d-arrete-definissant-les-derogations-aux>

Les observations étaient à adresser à l'adresse suivante :

**DREAL Hauts-de-France  
Service Eau et Nature  
Pôle Délégation de Bassin Artois-Picardie  
44, rue de Tournai – CS 40259 – 59019 LILLE Cedex**

ou par messagerie électronique à l'adresse suivante :

**[pdb.sen.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pdb.sen.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr)**

Au 1<sup>er</sup> décembre 2021, aucune observation n'est parvenue que ce soit par écrit ou par messagerie électronique.